

COURRIER D'INFORMATION

CLERMONT L'HÉRAULT, CŒUR DE VILLE ET ÉCARTS

LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS ÉVOLUE !



Le 18/09/2026

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'amélioration du service public de gestion des déchets et afin de favoriser le tri sélectif, j'ai le plaisir de vous annoncer que le nouveau schéma de collecte de Clermont l'Hérault sera mis en place à compter du **lundi 5 octobre 2026**.

Vous habitez en secteur cœur de ville ou dans un écart : vos points de tri seront mis en service à compter du 5 octobre. À partir de cette date, vous pourrez, muni de votre badge, déverrouiller les colonnes destinées aux ordures ménagères ainsi que les bornes destinées à la collecte des biodéchets. **Attention, les sacs de plus de 50 litres ne pourront pas être déposés dans les colonnes ordures ménagères.**

Nous vous demandons également à cette date de **sortir vos anciens bacs gris et vert** au niveau des points de rassemblements afin qu'ils soient collectés et retirés par nos services.

Si vous êtes dans l'incapacité de sortir vos bacs à cette date, merci de contacter nos services au 04 67 96 16 27.

Nous vous remercions par avance de votre implication dans cette démarche écocitoyenne qui vise à améliorer le tri, réduire les déchets résiduels et préserver notre cadre de vie à tous.

Pour toute question ou demande complémentaire, le service collecte de l'intercommunalité reste à votre disposition au 04 67 96 16 27, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h, le vendredi de 8h à 12h.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

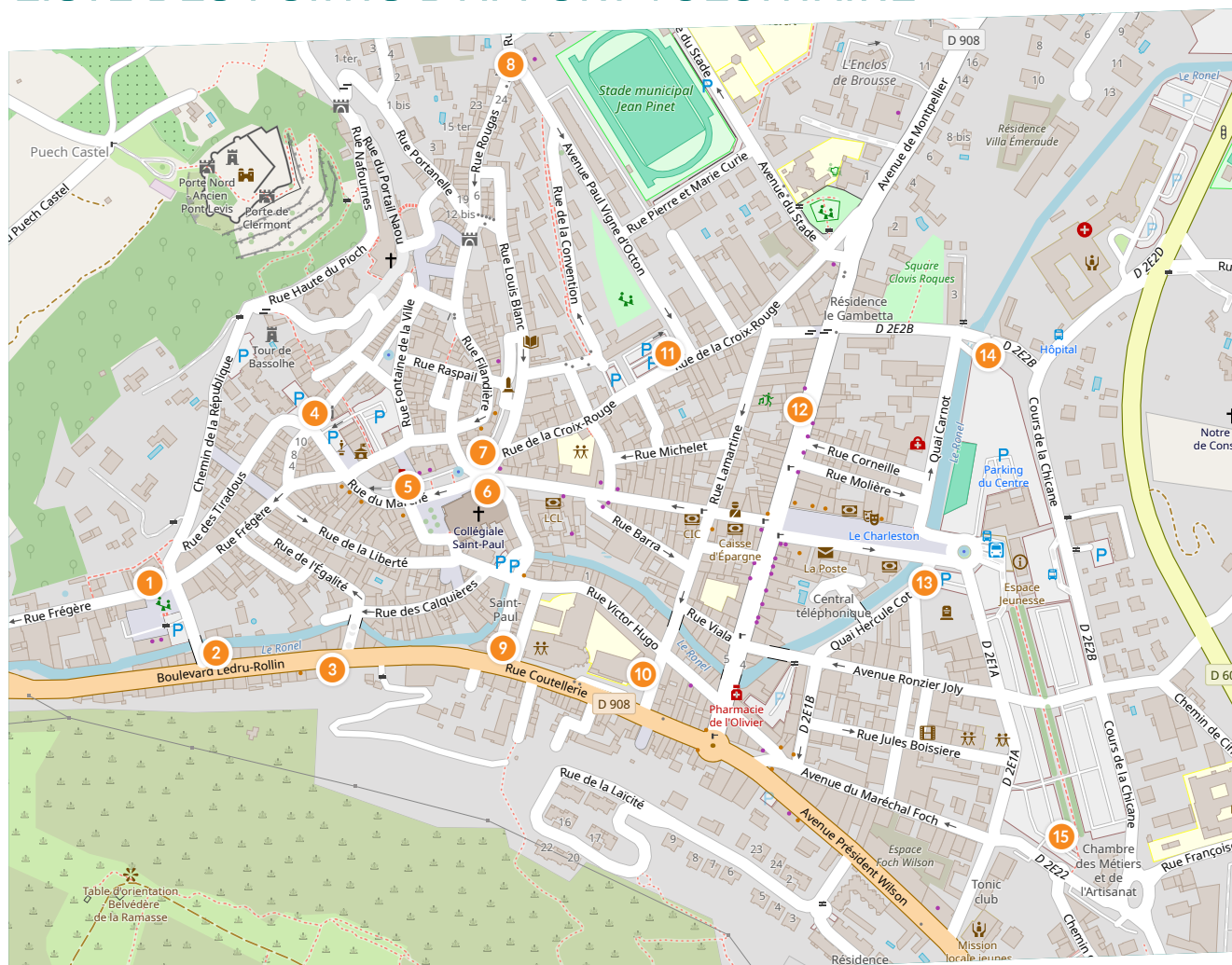
Gérard BESSIÈRE

Président de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault
et maire de Clermont l'Hérault,



CLERMONT-L'HÉRAULT

Liste des points d'apport volontaire



LOCALISATIONS

- | | |
|---|---|
| 1 Rue Frégère | 9 Rue Coutellerie (entre Rue Lammenais et Rue Henri Martin) |
| 2 Boulevard Ledru Rollin | 10 Rue Lamartine |
| 3 Parking Boulevard Ledru Rollin station Ramond | 11 Rue de la Croix rouge (parking du CCAS) |
| 4 Rue du marché / Rue Bozene | 12 Boulevard Gambetta |
| 5 Place du Marché | 13 Quai Hercule Cot |
| 6 Eglise (à l'angle de la Rue Doyen René Gosse) | 14 Quai Carnot |
| 7 Rue Louis Blanc | 15 Avenue Raymond Lacombe |
| 8 Rue Rougas / Paul Vigné d'Octon | |

GUIDE D'UTILISATION DU BADGE

COLONNES ORDURES MÉNAGÈRES & BIO-DÉCHETS

1. UTILISATION DU BADGE

- Présentez votre badge devant le **système de reconnaissance** situé sur la colonne.
- Attendez le **signal sonore ou lumineux** confirmant la reconnaissance.
- La **trappe se déverrouille** : vous pouvez déposer vos déchets.
- Refermez correctement la trappe après usage.

2. DÉPÔT DES ORDURES MÉNAGÈRES

- Volume maximum : 50 litres
- Les sacs doivent être fermés et déposés en entier dans la colonne.
- Ne pas introduire d'objets volumineux, dangereux ou interdits.

3. DÉPÔT AU POINT D'APPORT CONTRÔLÉ – BIO-DÉCHETS

- Uniquement les déchets de cuisine : Épluchures, restes de repas, marc de café, pain, coquilles d'œuf, etc.
- Présentation :
 - En vrac
 - ou emballés dans du papier journal
 - ou dans un sac "OK compost".
- Ne pas y déposer les sacs plastiques classiques, les déchets verts du jardin et les emballages.

4. BONNES PRATIQUES

- Respectez les consignes pour éviter tout blocage ou mauvaise odeur.
- N'utilisez que votre badge et ne le prêtez pas.
- Signalez toute anomalie au service compétent.